



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CU 9-1-1 ET DES CSAU ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Formulaire PDF remplissable à l'écran

Marche à suivre

Section 1	<u>Préambule</u>
Section 2	<u>Renseignements généraux</u>
Section 3	<u>Processus de traitement des demandes d'aide financière</u>
Section 4	<u>Reddition de compte</u>
Section 5	<u>Engagement – Signature du formulaire de demande d'aide financière</u>
Section 6	<u>Transmission du formulaire et des documents</u>
Annexe A	<u>Modèle de résolution</u>

Dates importantes à retenir :

- ✓ **15 juin 2023** – Date limite à laquelle la demande représentant 50 % du montant forfaitaire doit être reçue
- ✓ **31 mars 2024** – Date limite à laquelle la demande représentant 25% du montant forfaitaire doit être reçue
- ✓ **4 mars 2025** – Date limite à laquelle l'exploitant doit être prêt à offrir le 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG)
- ✓ **31 mars 2025** – Date limite à laquelle la demande représentant la dernière tranche de 25% du montant forfaitaire doit être reçue

SECTION 1 – PRÉAMBULE

Contexte du programme

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de concert avec le ministre de la Sécurité publique (MSP), a conclu une entente avec l'Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence 9-1-1 du Québec (Agence 9-1-1) afin qu'elle administre le Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) et des centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU) du Québec. La modernisation vers la prochaine génération (9-1-1 PG) est nécessaire pour se conformer à la politique réglementaire du CRTC adoptée en 2017 (2017-182). Les dates prévues pour le déploiement du 9-1-1 PG ont été fixées du 1^{er} mars 2022 au 4 mars 2025.

L'Agence 9-1-1 est l'organisme nommé pour administrer et verser le Programme d'aide financière selon les conditions et les modalités identifiées à la Section 1 du présent formulaire, lesquelles ont été déterminées par le MSP. Ce dernier doit autoriser chaque versement de l'aide financière.

Conditions d'admissibilité

Le programme d'aide financière est offert aux CU 9-1-1 et aux CSAU exploités par une organisation municipale (municipalité, municipalité régionale de comté, régie, etc.), une entreprise privée ou un organisme à but non lucratif reconnu par le ministère de la Sécurité publique au sens de l'article 52.1 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3).

Les centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec ainsi que le centre de communication santé exploité par la Corporation d'Urgences-santé ne sont pas admissibles.

Pour être admissible à l'aide financière, la demande doit être reçue par l'Agence 9-1-1 **avant le 15 juin 2023**.

Modalités

L'aide financière accordée correspond à un montant forfaitaire calculé en fonction du nombre de postes de travail dédiés à la prise d'appels 9-1-1 et à la répartition de ceux-ci aux intervenants d'urgence (y compris les postes de relève, le cas échéant). Ce calcul ne tient pas compte des postes administratifs.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction du nombre de postes du CU 9-1-1 ou du CSAU, selon les tranches suivantes :

Tranches de postes de travail*	Montant accordé par poste de travail
10 premiers postes	90 000 \$
11e à 30e poste	70 000 \$
31e poste et plus	15 000 \$

* Note complémentaire : Dans l'application de la Loi sur la sécurité civile, le nombre de postes de travail est déterminé par une équipe MSP dédiée à la certification des CU 9-1-1 et à l'inspection des CSAU.

Calendrier de versements

L'aide financière, sauf exception, sera versée comme suit :

- Premier versement pour l'année 2023 : un versement correspondant à 50 % du montant forfaitaire;
- Deuxième versement pour l'année 2024 : un versement correspondant à 25 % du montant forfaitaire;
- Troisième versement pour l'année 2025 : un versement correspondant à 25 % du montant forfaitaire.

Exception : Les versements d'aide financière prévus pour 2024 ou 2025 peuvent être devancés, lorsque l'exploitant d'un CU 9-1-1 ou d'un CSAU démontre, dans la reddition de compte qu'il doit produire selon la section 3 du présent formulaire, qu'il a complété son passage au 9-1-1 PG, sous réserve du respect des conditions d'octroi de l'aide financière.

Conditions d'utilisation

L'aide financière doit être utilisée pour les rehaussements technologiques, la formation du personnel et la révision des processus d'affaires des centres d'appels d'urgence.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Gestion du projet de modernisation pour le passage au 9-1-1 PG;
- Gestion et sécurité de l'information;
- Services-conseils et services professionnels requis;
- Évaluation des besoins;
- Modélisation opérationnelle;
- Spécifications techniques;
- Soutien à la mise en œuvre;
- Acquisition et/ou optimisation du système téléphonique, informatique (répartition assistée par ordinateur) et des enregistrements en lien avec le 9-1-1 PG;
- Robustesse des centres (cybersécurité);
- Formation des employés;
- Autres dépenses jugées pertinentes.

Les dépenses non admissibles sont les suivantes :

- Frais généraux actuels d'exploitation d'un CU 9-1-1 et/ou d'un CSAU;
- Systèmes de sécurité physique;
- Entretien ou coûts permanents;
- Autres dépenses jugées non pertinentes.

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Renseignements sur l'exploitant

Nom de l'organisme : _____ Code: _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

_____ (Québec)

Nombre de postes principaux : _____ Nombre de postes de relève : _____ Total : _____

2. Renseignements sur l'identité du signataire de la demande

Prénom et nom : _____ Fonction : _____

Téléphone : () _____ poste : _____ Courriel : _____

3. Données financières

Transmettre un spécimen de chèque avec la demande

SECTION 3 – PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

VERSEMENT 1 – 50 % - DOCUMENT À TRANSMETTRE	ÉCHÉANCE
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande dûment rempli et signé <input type="checkbox"/> Spécimen de chèque	15 JUIN 2023
VERSEMENT 2 – 25 % - DOCUMENT À TRANSMETTRE	ÉCHÉANCE
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande (copie si aucun changement) <input type="checkbox"/> Rapport de reddition de compte	31 MARS 2024
VERSEMENT 3 – 25 % - DOCUMENT À TRANSMETTRE	ÉCHÉANCE
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande (copie si aucun changement) <input type="checkbox"/> Rapport de reddition de compte	31 MARS 2025

SECTION 4 – REDDITION DE COMPTE

Pour obtenir les versements prévus pour l'année 2024 et 2025, l'exploitant doit produire une reddition de compte, laquelle doit contenir les informations suivantes :

- Détail de l'utilisation des sommes reçues ou des dépenses effectuées selon l'énumération faite à la rubrique [Conditions d'utilisation](#);
- L'état d'avancement des travaux en vue du passage au 9-1-1 PG;
- La date prévue de connexion au 9-1-1 PG.

La reddition de compte devrait inclure, à titre d'exemple, les informations suivantes :

- Si appel d'offres, le nom du fournisseur retenu;
- Description du système de répartition assistée par ordinateur (RAO);
- Description du système téléphonique;
- Dépenses effectuées en formation du personnel;
- Autres dépenses liées à l'achat d'équipement informatique, serveur, infonuagique, pare-feu, cybersécurité, etc.

Nous confirmons avoir fait le passage au 9-1-1 PG oui non

En date du _____

SECTION 5 – ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ENGAGEMENT

L'aide financière a comme objectif de soutenir les CU 9-1-1 et les CSAU en vue de leur passage au 9-1-1 de prochaine génération. En formulant une demande d'aide dans le cadre de ce programme, l'organisme s'engage à :

- ✓ *Amorcer les travaux de migration au 9-1-1 PG et à les compléter d'ici le 4 mars 2025;*
- ✓ *Respecter les modalités et conditions, telles qu'identifiées à la section 1 du présent formulaire;*
- ✓ *Produire une reddition de compte détaillée, exacte et complète;*
- ✓ *Utiliser les sommes octroyées aux seules fins de la modernisation en vue du passage 9-1-1 PG;*
- ✓ *Rembourser au gouvernement du Québec, les montants versés dans le cadre de la présente entente si son organisation n'a pas migré au 9-1-1 PG à la date prescrite, soit le 4 mars 2025.*

Signature : _____ Date : _____

Note

Les personnes autorisées à signer ce formulaire sont les personnes suivantes :

Le directeur général de la municipalité responsable du CU 9-1-1 ou CSAU;

OU

Le président du conseil d'administration du CU 9-1-1 ou du CSAU d'un organisme à but non lucratif ;

OU

Le propriétaire du CU 9-1-1 ou du CSAU privé.

La demande doit être accompagnée de la **résolution** appropriée, lorsqu'applicable. Un modèle de résolution est proposé à l'annexe A.

SECTION 6 – TRANSMISSION DU FORMULAIRE ET DES DOCUMENTS

La demande ainsi que les documents requis doivent être envoyés par courriel au : info@agence911.org

Téléphone : 418 653-3911, poste 221, ou sans frais 1 888 653-3911

Site web : <https://agence911.org>

ANNEXE A – MODÈLE DE RÉOLUTION

AUTORISATION À SIGNER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PASSAGE AU 9-1-1 PG

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil de Nom de L'ORGANISME, de la VILLE ou de la MUNICIPALITÉ,
Résolution numéro et date

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de concert avec le ministre de la Sécurité publique (MSP) ont mis en place le Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence ;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence 9-1-1 du Québec (Agence 9-1-1) a été désignée par le gouvernement pour administrer le Programme d'aide financière ;

ATTENDU QUE Nom de L'ORGANISME, de la VILLE ou de la MUNICIPALITÉ souhaite présenter une demande d'aide financière conformément au Programme de modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence du Québec en vue de leur passage au 9-1-1 de prochaine génération ;

SUR LA PROPOSITION DE M., Mme Prénom, Nom, titre,

APPUYÉE PAR M., Mme Prénom, Nom, titre,

IL EST RÉSOLU :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme ;
- d'autoriser M., Mme Prénom, Nom, titre, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au nom de Nom de L'ORGANISME, de la VILLE ou de la MUNICIPALITÉ.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée